

VENDOME BIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : (06000) NICE
39 rue Maréchal Joffre

R.C.S. NICE 901.610.931

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2024

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-neuf mai,
A 17 heures,

Les associés de la société **VENDOME BIS**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros dont le siège social est à NICE (06000) 39 rue Maréchal Joffre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 901 610 931,

se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

Sont présents :

- **Madame MEDIOUNI Jessica**

titulaire de, ci 90 parts sociales

- **La SARL STUDIO DERMO NICE,**

titulaire de, ci 10 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social,

CENT parts, ci 100 parts sociales

La séance est présidée par Madame Jessica MEDIOUNI en sa qualité de gérante et associée.

Madame la Présidente de séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.



Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social conformément aux dispositions légales.

Puis il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de la dénomination sociale de la société et modification corrélative des statuts
- Transfert du siège social de la société et modification corrélative des statuts
- Pouvoir en vue des formalités

Cette présentation faite, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société, laquelle sera désormais : A.S ESTHÉTIQUE

Les associés décident de supprimer le nom commercial DE LA TETE AUX PIEDS et de ne pas en attribuer un nouveau.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié conformément à la décision des associés et sera libellé comme suit :

Article III – DENOMINATION

La dénomination de la société est : **A.S ESTHÉTIQUE**

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

Le reste de l'article demeure inchangé

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SM.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de transférer le siège social de la société initialement situé à Nice (06000), 39 rue Maréchal Joffre

Au

12 rue François Guisol, 06300 Nice

avec effet au 01/06/2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié conformément à la décision des associés et sera libellé comme suit :

ARTICLE IV - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 12 rue François Guisol, 06300 Nice

Le reste de l'article demeure inchangé

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

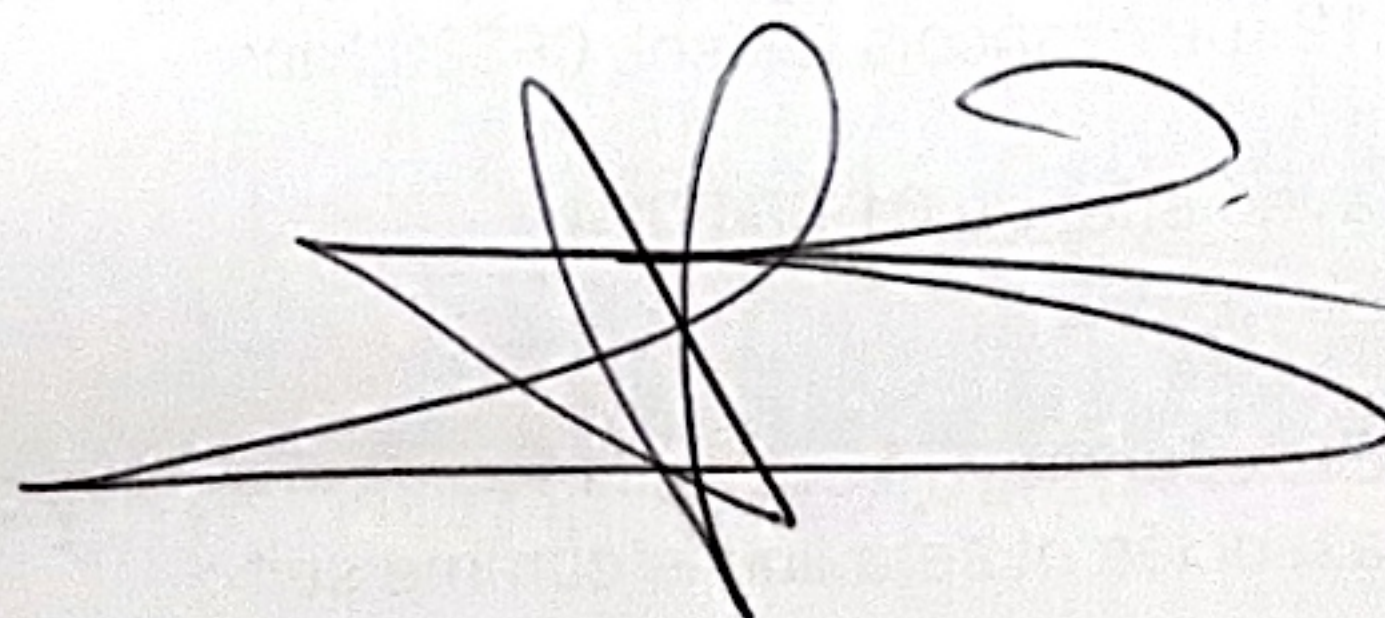
SM

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

MEDIOUNI Jessica
Associée et gérante

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La société STUDIO DERMO NICE
Représentée par Madame MEDIOUNI Jessica
Associée

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape with multiple loops and a long horizontal stroke at the bottom.